REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 025 DU 09 MARS 2022 PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR A LA CENTRALE D'ACHAT DES MEDICAMENTS DU BURUNDI « CAMEBU »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/093 du 09 novembre 2020 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida ;

Vu le Décret n°100/156 du 30 juin 2021 portant Organisation et Fonctionnement de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels, Des dispositifs Médicaux et des Produits et Matériels de Laboratoire du Burundi « CAMEBU » ;

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Administratif et Financier à la CAMEBU :

Monsieur Désiré MUSHARITSE.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 09 mars 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,

Alain-Guillaume BUNYONI
Général de Police.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA,

Dr. Sylvie NZEYIMANA.